



Renseignement sur cotisation retraite en 1980

Par thierry02

Bonjour. l'assurance retraite ne me valide pas 1 trimestre car ils me disent que je n'ai pas cotisé pour la retraite générale. Sur mes fiches de paie de 1980 j'ai cotisé pour la SC pour l'ASSEDIC et l'AGRR et en plus ils déclarent 1516 FRF sur l'année alors que j'ai cotisé 3842,98 FRF. J'aimerais savoir si j'ai le droit à un trimestre en 1980. Sachant que j'étais en apprentissage en alternance une semaine sur deux. En vous remerciant d'avance.